

Compte rendu du comité syndical du 14 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi 14 octobre à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de procuration : 1

Présents : PIROT Valérie, SCHMIDT Stéphanie, ADOR Sylvie, DELORME Noëlle, VIVIANT Gilles, ARDIN Gilles, CLERC Gyliane, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, COLLINET Alain, ARCHINARD Jacques, FROELIG Pierre, GERMAIN Jean-Luc

Pouvoirs : ABEL François à DELORME Noëlle

Absents : MARTIN Jean-Claude, ABEL François, DEL GATTO Laurent, PERCEVEAUX Michelle, PERNOUD Nicole

Date de convocation du comité : 7 octobre 2019

Madame Noëlle DELORME a été élue secrétaire.

1- Approbation du PV du comité syndical du 17 juillet 2019

Messieurs Jean-Luc GERMAIN, Alain COLINET et Madame Noëlle DELORME, absents lors de cette séance, ne prennent pas part au vote. Le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 17 juillet 2019.

2- Convention avec le centre de gestion pour l'intervention d'un secrétaire de mairie itinérant

Madame Valérie PIROT, vice-présidente, expose les dispositions de la convention n°2019-SMI-08 de mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant auprès du Syndicat intercommunal du Pays d'Alby par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Savoie.

Cette convention a pour objectif de permettre de pallier un besoin temporaire du Syndicat par la mise à disposition intermittente d'un agent du centre de gestion au sein des services du SIPA.

Elle est signée pour une durée de 4 mois, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

Le tarif applicable, de 43 € / heure, a été fixé par délibération du Conseil d'administratif du Centre de gestion.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame la Présidente à la signer.

3- Convention avec le Conseil départemental pour le financement à 50% du poste secrétariat / accueil à la Maison Intercommunale des Services Publics

Madame Gyliane CLERC, vice-présidente, rappelle que par délibération du 6 novembre 2016 le Conseil communautaire de la CCPA a approuvé la convention relative à un poste de secrétariat commun aux services de la Communauté de Communes (relais assistantes maternelles et multi-accueil) et aux services du Conseil général (accueil et secrétariat du relais médico-social). Initialement passée pour 3 ans, cette convention est depuis 2010 renouvelée annuellement.

Le Conseil départemental, qui a établi la convention les années précédentes, demande au SIPA de délibérer pour le renouvellement de cette convention, sur le même principe d'une participation à hauteur de 50% du poste. Il est proposé de délibérer sur le principe de cette convention.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame la Présidente à la signer.

4- Ressources humaines : passage à 100 % d'un agent social au multi accueil suite à l'avis favorable du Comité technique paritaire

Madame Gyliane CLERC, Vice-Présidente, explique qu'il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'agent social actuellement dévolu à la crèche.

Ce poste est actuellement inscrit au tableau des emplois sur une durée de 28 heures, soit 80% du temps de travail légal. Il convient de transformer le poste en emploi à temps complet.

Il est proposé :

- de supprimer un poste d'agent social à 80 %
- de créer un poste d'agent social à 100 %
- de modifier en conséquence le tableau des emplois.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

5- Tarifs de location des gymnases 2019-2020

Monsieur Jacques ARCHINARD, Vice-Président, rappelle que par délibération du comité syndical du 22 octobre 2018, les tarifs de location du gymnase près du collège René Long et du gymnase du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby, mis à disposition des associations sportives du pays d'Alby, ont été fixés ainsi qu'il suit :

- Droit d'inscription annuel : 50 €
- Heure réservée : 1 €
- Réservation des dimanches et jours fériés avec gardien : 100 € par jour.

Il était donné la gratuité aux clubs sportifs du territoire affiliés à une fédération sportive et qui ont un engagement de formation et de compétition des jeunes de moins de 20 ans, dont le rayonnement sur le territoire du Pays d'Alby est reconnu et validé.

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le maintien des tarifs comme présentés ci-dessus.

6- Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr

Madame Gyliane CLERC, Vice-Présidente, explique que la CAF a proposé aux services du SIPA un modèle de convention pour l'accès à la mise en ligne de données sur le site Monenfant.fr.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et le fournisseur de données pour que ce dernier mette en ligne sur le site les informations concernant les structures dont il assure la gestion, en particulier les disponibilités des places dans les établissements d'accueil et les informations relatives au fonctionnement des établissements.

Il reviendra à la structure de fournir à la CAF la liste des personnes habilitées à renseigner les données, conformément aux principes de cette convention.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention et autorise Madame la Présidente à la signer.

7- Bilan Plaj Eté 2019

Monsieur Pierre FROELIG, vice-président, présente les éléments concernant le Plaj Eté 2019 :

ASSOCIATIONS	Nb d'inscriptions totales	dont extérieurs	COUT TOTAL	PART DES FAMILLES	subvention demandée au SIPA	écart hiver 2019	écart printemps 2019	Subvention accordée
BOUILLON DE SCULPTURE	43	6	4 790,00 €	3 068,00 €	1 722,00 €	105,00 €		1827 €
FOOTBALL CLUB DU CHERAN	163	26	8 653,74 €	11 155,00 €	0,00 €	36,03 € (non réclamé)	14,74 € (non réclamé)	50.77 €
ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALBY	12	0	788,39 €	300,00 €	488,39 €		7,00 €	495.39 €
ECOLE DE PECHE DU CHERAN	8	0	820,00 €	533,00 €	287,00 €			287 €
LES CAVALIERS DES CYCLAMENS	37	6	4 179,00 €	2 898,00 €	1 281,00 €	87,95 €	203,87 €	1572.82 €
TENNIS CLUB D'ALBY	28	0	2 220,00 €	1 678,00 €	542,00 €			542 €
SAMPHI	15	0	2 014,00 €	2 025,00 €	0,00 €			0 €
TENNIS CLUB DE GRUFFY	30	6	3 872,88 €	2 475,00 €	1 397,88 €			1397.88 €
RANDONNEURS DU CHERAN	16	2	1 092,80 €	995,00 €	97,80 €			97.80 €
TOTAUX	352	46	28 430,81 €	25 127,00 €	5 816,07 €	228,98 €	225,61 €	6270.66 €

Le comité syndical décide par 13 voix pour et 1 voix contre d'approuver le versement des subventions aux associations comprenant le Plaj été et le reliquat des subventions concernant les Plaj de l'hiver et du printemps.

La séance est levée à 21h50.

Madame la Présidente,

Marie Luce PERDRIX